



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Aquitaine



**OFFRE DE FORMATION  
SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Carsat Aquitaine

**2026**

## VOUS SOUHAITEZ MONTER EN COMPÉTENCE POUR MIEUX GÉRER LES RISQUES PROFESSIONNELS DE VOTRE ENTREPRISE ?

### La Carsat Aquitaine vous accompagne

#### LES FORMATIONS SONT RÉALISÉES :

##### PAR DES PRÉVENTEURS DE LA CARSAT AQUITAINE

Pas de coût pédagogique, il est déjà inclus dans vos cotisations. Le salaire et les frais de déplacement restent à votre charge.

##### PAR DES ORGANISMES DE FORMATION HABILITÉS



Un coût pédagogique est à prévoir. Vous devez contacter les organismes pour l'obtention d'un devis et vous inscrire.

#### DIRIGEANT

Formation visant à initier et piloter la démarche de prévention – prérequis aux formations d'animateurs

#### ELIGIBLE SUBVENTION

Les formations dont vous trouvez ce logo



sont éligibles à des subventions de la CARSAT AQUITAINE

En cliquant sur ce logo, vous accédez à la subvention correspondante

### POUR ACCÉDER À L'ENSEMBLE DE NOS FORMATIONS 2 SOLUTIONS

#### Cliquez sur le lien



#### Scannez le QR CODE



Pour chaque formation, ce logo permet d'accéder à la page d'inscription, ou permet de connaître les dates et/ou les coordonnées des organismes de formation habilités.

# ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

## FORMATIONS DE BASE

### FGD - DIRIGEANT D'ENTREPRISE – ENGAGER UNE DEMARCHE DE PREVENTION

#### PUBLIC

Dirigeants d'entreprise.

#### OBJECTIF DE LA FORMATION

Améliorer la capacité du dirigeant à développer l'autonomie de l'entreprise en matière de prévention, notamment:

- en intégrant la gestion de la santé et de la sécurité au travail dans tous les projets d'entreprise ;
- en favorisant une approche pluridisciplinaire ;
- en l'incitant à faire de l'identification et de l'évaluation des risques un élément majeur de la politique santé et sécurité au travail
- en définissant une politique de prévention réaliste, partagée et accompagnée des moyens nécessaires à sa mise en œuvre ;
- en lui proposant la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation.

#### DURÉE

1 jour, soit 7 heures.



### EVVP - ANALYSE A PRIORI : EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DOCUMENT UNIQUE)



#### PUBLIC

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des Risques Professionnels (EvRP).

#### PRÉREQUIS RECOMMANDÉ

#### OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels.

#### DURÉE

2 jours, soit 14 heures



### CBP - OBTENIR DES COMPÉTENCES DE BASE EN PRÉVENTION

#### PUBLIC

Toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels et toute personne devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations du réseau Assurance Maladie - Risques professionnels / INRS.

#### OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels.

#### DURÉE

2 jours, soit 14 heures.



### AT - ANALYSER UN ACCIDENT DU TRAVAIL

#### PUBLIC

Encadrement de proximité. Membres de CSE. Acteurs ou relais de prévention identifiés en entreprise.

#### PRÉREQUIS RECOMMANDÉ

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident du travail.
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident du travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

#### DURÉE

1 jour, soit 14 heures.



### DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



#### PUBLIC

Tous salariés d'entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Tous salariés des entreprises, organismes ou de toute autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité sociale souhaitant devenir sauveteur secouriste du travail.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être acteur de la prévention dans l'entreprise et porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise.

#### DURÉE

2 jours soit 14 heures.



### SDC - REFERENT SECURITE/SALARIE DESIGNE COMPETENT – PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



#### PUBLIC

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de "réfèrent sécurité" ou de "salarié désigné compétent" en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L.4644-1) du Code du Travail. Cette formation s'adresse particulièrement aux salariés des TPE/PME

#### PRÉREQUIS RECOMMANDÉ

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels
- Animer une démarche participative d'analyse et d'évaluation des risques professionnels
- Repérer les risques d'atteinte à la santé et la sécurité des salariés
- Identifier les mesures de prévention à partir de l'analyse des risques
- Proposer des procédures et contribuer à la création ou mise à jour des documents santé et sécurité au travail

#### DURÉE

3 jours, soit 21 heures



### DEVENIR FORMATEUR EN SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL



#### PUBLIC

Personnels des entreprises et des organismes de formation souhaitant dispenser la formation de sauveteurs secouristes du travail.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise.
- Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST.
- Concevoir, animer, évaluer et assurer le suivi des SST par la préparation et l'animation des sessions de maintien et d'actualisation de leurs compétences.

#### DURÉE

8 jours soit 56 heures.



# RISQUES SPÉCIFIQUES

## RISQUES PSYCHO SOCIAUX

### FDRPS - INITIER, PILOTER ET MANAGER SON PROJET DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

#### PUBLIC

Dirigeant et/ou son délégué

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender la problématique des risques psychosociaux.
- Comprendre les enjeux et les conditions nécessaires à la réussite de la démarche de prévention des RPS.
- Identifier les éléments du travail liés aux situations de risques psychosociaux.

#### DURÉE

1 jour, soit 7 heures.



### PRRPS - PERSONNE RESSOURCE : METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHO SOCIAUX

Toute personne (animateur sécurité, manager, ...) appelée dans son établissement à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des risques psychosociaux (RPS).

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de risques psychosociaux dans l'organisation du travail.
- Identifier les effets sur la santé, les conséquences pour l'établissement.
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des RPS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux en cas de projet, de réalisation du DUER, d'alerte ou d'atteinte à la santé ou d'ATMP.
- Participer aux choix méthodologiques d'outils pour intégrer la prévention des RPS à la prévention des autres risques professionnels.

#### DURÉE

2 jours, soit 14 heures.



Ce logo indique que ces formations sont dispensées par des organismes de formations habilités. Des coûts pédagogiques sont donc à prévoir. Les autres formations sont dispensées par la Carsat Aquitaine. Les coûts pédagogiques sont déjà pris en charge par vos cotisations.



Ce logo indique que ces formations sont éligibles à des subventions de la Carsat Aquitaine. En cliquant sur ce logo, accédez à la subvention correspondante"

## RISQUE CHIMIQUE

### INITIER, PILOTER ET MANAGER SON PROJET DE PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

#### PUBLIC

Dirigeant et/ou son délégué

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les enjeux et les conditions nécessaires à la réussite de la démarche de prévention des risques chimiques.
- Engager et suivre sa démarche notamment dans le cadre du programme RC Pros.
- Décider la mise en œuvre des actions de prévention et les évaluer en respectant les principes généraux de prévention.

#### DURÉE

0.5 jour, soit 3 heures.



### RÉFÉRENT RISQUE CHIMIQUE



#### PUBLIC

Entreprises qui s'engagent dans une démarche de prévention du risque chimique, notamment les entreprises du programme "Risque Chimique Pros" de la CARSAT Aquitaine. La formation concerne le Dirigeant et son référent Risques Chimiques

#### PRÉREQUIS RECOMMANDÉ

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Engager et piloter la démarche de prévention du risque chimique dans leur établissement.
- Pour les personnes ressources (référénts Risque chimique) :
- Animer et de conduire la démarche de prévention du risque chimique.
  - Informer et accompagner les différents acteurs de l'entreprise.

#### DURÉE

3 jours, soit 21 heures.



Les participants doivent avoir suivi avec succès les 4 modules de l'auto-formation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des compétences de base en prévention" dans les services prévention des Carsat, Cramif et CGSS. Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.



Pour chaque formation, ce logo permet d'accéder à la page d'inscription, ou permet de connaître les dates et/ou les coordonnées des organismes de formation habilités

# RISQUES SPÉCIFIQUES

## RISQUES LIÉS AUX TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES

DIRIGEANT

### FDTMS - INITIER, PILOTER ET MANAGER SON PROJET DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES

#### PUBLIC

Dirigeant et/ou son délégataire

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Situer son rôle de pilote de projet de prévention des TMS au sein de son établissement dans le cadre du programme « TMS PROS ».
- Formaliser la lettre d'engagement de l'établissement.
- En cas d'orientation vers un relais TMS interne, définir le profil/choisir la personne ressource – le chargé de prévention.
- Disposer des repères essentiels pour produire une note de cadrage pour le projet de prévention des TMS de son établissement.

#### DURÉE

1 jour, soit 7 heures.



### DEVENIR PERSONNE RESSOURCE DU PROJET DE PRÉVENTION DES TMS



#### PUBLIC

Toute personne (manager, fonctionnel sécurité...) appelée dans son établissement à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des TMS.

#### PRÉREQUIS OBLIGATOIRE

Le dirigeant doit avoir suivi la journée de formation - Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Animer un projet de prévention des TMS.
- Mettre en œuvre les étapes de repérage, d'analyse et d'évaluation des situations de travail à risques TMS.
- Rechercher et mettre en place des actions de prévention.

#### DURÉE :

6 jours (5 jours en présentiel sur le format 2j+2j+1j et 2 demi-journées d'accompagnement sur site).



### DEVENIR ACTEUR PRAP IBC (PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE – INDUSTRIE, BTP, COMMERCE ET ACTIVITÉS DE BUREAU)



#### PUBLIC

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du BTP, du commerce et des activités de bureau.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différents atteintes à la santé encourues.
- Participer à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'amélioration d'ordre technique, organisationnel ou humain.

#### DURÉE

2 jours, soit 14 heures.



### FIIE - INITIATION A L'INTERVENTION EN ERGONOMIE

#### PUBLIC

Encadrement, animateur de sécurité d'entreprise et membre de CSE

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Rendre le participant capable de s'approprier les concepts de base en ergonomie et les applications possibles.
- Rendre le participant capable d'apprécier la pertinence de l'intervention ergonomique et de positionner celle-ci par rapport aux analyses a priori et a posteriori des risques.

#### DURÉE

2 jours, soit 14 heures.



### PRTMS - MAINTENIR ET DEVELOPPER SES COMPETENCES DE PERSONNE RESSOURCE DU PROJET DE PREVENTION DES TMS

#### PUBLIC

Toute personne ayant suivi une formation Personne Ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques ou Chargé de prévention TMS Pros auprès d'un organisme de formation habilité sur le dispositif de formation TMS Pros.

#### PRÉREQUIS

- Avoir mis en œuvre un projet de prévention des TMS dans la continuité d'une de ces deux formations
- Être toujours impliqué dans la prévention des TMS dans son établissement.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Échanges sur les pratiques, difficultés et leviers dans la mise en œuvre des projets de prévention des TMS
- Retours d'expérience sur l'utilisation des outils du dispositif
- Prendre connaissance des actualités sur le sujet des TMS et sur le programme TMS Pros

#### DURÉE

1 jour, soit 7 heures.



### DEVENIR CHARGÉ DE PRÉVENTION DES TMS DE L'ÉTABLISSEMENT (réservé aux établissements de moins de 150 salariés)



#### PUBLIC

Toute personne (manager, fonctionnel sécurité...) appelée dans son établissement à exercer la fonction de chargé de prévention des TMS.

#### PRÉREQUIS OBLIGATOIRE

Le dirigeant doit avoir suivi la journée de formation - Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Outils des futurs chargés de prévention afin de les rendre capable d'exercer pleinement leur mission de mise en œuvre opérationnelle de certaines étapes de la démarche TMS, dans le cadre d'un projet de prévention construit et piloté par le chef d'établissement.

#### DURÉE

4 jours (3 jours en présentiel et 2 demi-journées d'accompagnement sur site)



# SECTEURS SANITAIRE & MÉDICO SOCIAL

DIRIGEANT

## FDSAP - DIRIGEANT D'ENTREPRISE - MANAGER LA PREVENTION DES RISQUES DANS SA STRUCTURE D'AIDE OU DE SOIN A DOMICILE OU SON ETABLISSEMENT SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL

### PUBLIC

Directeur d'établissement pouvant être accompagné d'un cadre de la structure (IDEC, administrateur, directeur adjoint) qui pourra co-piloter la démarche avec le dirigeant.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Développer une démarche de prévention des risques professionnels.
- Manager la santé et la sécurité au travail dans sa structure.
- Connaître les différents éléments qui composent la note de cadrage, cette dernière traduisant les engagements du chef d'établissement sur le thème de la prévention des risques professionnels.
- Repérer et choisir la personne appelée à tenir le rôle d'animateur de la démarche de prévention et qui sera amenée à suivre la formation d'animateur prévention de son secteur (AP SMS ou AP ASD).

### DURÉE

1 jour, soit 7 heures.



## SANITAIRE & MÉDICO SOCIAL (EN ÉTABLISSEMENT)

### AP SMS - DEVENIR ANIMATEUR PRÉVENTION DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL



#### PUBLIC

Personne appelée à exercer des missions d'animation de la prévention dans des EHPAD, hôpitaux, cliniques, MAS, etc.



#### PRÉREQUIS OBLIGATOIRE

Le dirigeant doit avoir suivi la journée de formation dédiée.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Contribuer au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels de sa structure.
- S'inscrire en tant qu'AP SMS dans cette démarche de prévention.
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre tout projet de prévention.
- Intégrer les spécificités de TMS Pros dans un projet de prévention des TMS si l'établissement est concerné.

#### DURÉE :

6 jours en présentiel (3j+2j+1j) et 2 demi-journées d'accompagnement avec le dirigeant sur site.



### DEVENIR ACTEUR PRAP2S (PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DU SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL)



#### PUBLIC

Tous les salariés, opérateurs et agents du secteur sanitaire et médico-social (établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, etc.).

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Participer à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'amélioration d'ordre technique, organisationnel ou humain.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi.

#### DURÉE

4 jours, soit 28 heures.



## SANITAIRE & MÉDICO SOCIAL (à domicile)

### AP ASD - DEVENIR ANIMATEUR PREVENTION DANS LE SECTEUR DE L'AIDE ET DU SOIN A DOMICILE



#### PUBLIC

Personnes affectées à des missions d'animation de la prévention dans les structures d'Aide et de soin à domicile (ASD) qui s'engagent dans une démarche de prévention et la réalisation de projets (responsables de secteur, infirmiers, coordonnateurs de secteur, ...).



#### PRÉREQUIS OBLIGATOIRE

Le dirigeant doit avoir suivi la journée de formation dédiée.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Contribuer au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels de sa structure.
- S'inscrire en tant qu'AP ASD dans cette démarche de prévention.
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre tout projet de prévention.

#### DURÉE

3 jours en présentiel (sur le format 2j+1j) et 1 demi-journée d'accompagnement avec le dirigeant sur site



### ACP ASD - ACTEUR PREVENTION DU SECTEUR DE L'AIDE ET DU SOIN A DOMICILE



#### PUBLIC

Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile.



#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Observer et analyser les situations de travail issues de l'expérience professionnelle.
- Proposer des pistes d'amélioration remédiant aux situations dangereuses identifiées.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi.

#### DURÉE :

3 jours, soit 21 heures.



## POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE

### MOA - MAITRISE D'OUVRAGE : INTEGRER LA PREVENTION DANS VOS PROJETS DE CONSTRUCTION

#### PUBLIC

Chargés d'opérations en maîtrise d'ouvrage

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les intérêts d'agir en prévention dans un projet de construction
- Définir les rôles et missions en prévention des principaux acteurs d'un projet de construction
- Analyser les situations à risque et dysfonctionnements du chantier pour agir durablement
- Définir les modalités de coopération entre les différents acteurs MOA/MOE/CSPPS
- Intégrer les 5 Thèmes Opérationnels Prioritaires dans les pièces écrites pour une application sur chantier
- Identifier l'intérêt de mettre en commun des moyens lors de la réalisation de chantiers.

#### DURÉE

1 jour, soit 7 heures.



## POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE

### AMMO - AMIANTE : PREVENTION ET RESPONSABILITES DES DONNEURS D'ORDRES

#### PUBLIC

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et aux personnes devant veiller à ce que les travaux soient réalisés en conformité avec les principes de sécurité et de protection de la santé en vigueur sur les bâtiments, matériels et matériaux...susceptibles de contenir de l'amiante.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaitre l'amiante et les risques d'atteinte à la santé
- Intégrer les obligations du Donneur d'Ordre vis-à-vis du repérage de l'amiante
  - définir le cadre juridique des travaux amiante sous sa Maîtrise d'ouvrage
  - Situer son rôle du Donneur d'Ordre dans le déroulement des travaux et dans la gestion de la co-activité

#### DURÉE

1 jour soit 7 heures



# UNE OFFRE COMPLÈTE

Pour accéder à l'ensemble de nos formations, suivez le lien : <https://formation-prev.fr/carsat-aquit>



Scannez le QR CODE

## MAÎTRISER LES RISQUES PROFESSIONNELS

### On a tous à y gagner

Les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût humain et financier pour l'entreprise. Comment l'éviter ou le maîtriser ?

## DÉVELOPPER UNE CULTURE DE PRÉVENTION

S'inscrire dans une démarche de prévention avec le conseil, les aides financières, les formations de spécialistes en « santé et sécurité au travail », c'est plus de sécurité pour les salariés, moins d'absentéisme, un gain de productivité, une amélioration de la compétitivité.

## L'ASSURANCE RISQUES PROFESSIONNELS

Vous aide à y parvenir avec des moyens et des outils appropriés.

## CONTACTS

Pour demander les supports d'information sur les thématiques en lien avec les formations proposées :



[www.inrs.fr/](http://www.inrs.fr/)

Pour toute demande de documentation :

[www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr)

email : [documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr](mailto:documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr)

Téléphone : 05 56 11 64 38 / 05 56 11 68 98



Pour toute demande d'information concernant notre offre de formation :

email : [formation.prevention@carsat-aquitaine.fr](mailto:formation.prevention@carsat-aquitaine.fr)

Téléphone : 05 56 11 64 32 / 05 56 11 69 58